



Statut de l'accessibilité 2018

[Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario s'est toujours efforcé de garantir un environnement entièrement accessible à toutes les personnes handicapées. Il a continué de s'appuyer sur ces pratiques, et de les améliorer, pour répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, conformément aux exigences de la Loi et de ses règlements.

En 2018, le Bureau a fait l'objet de rénovations et a mis en œuvre les recommandations d'une vérification de l'accessibilité commandée en 2017. Ces rénovations comprennent l'amélioration des bandes de sécurité et l'aménagement de larges allées. Les rénovations se poursuivront en 2019, lorsque le Bureau construira des toilettes accessibles et améliorera la signalisation afin de respecter les normes d'accessibilité.

Tout au long de l'année 2018, le Bureau a formé de nouveaux employés en matière d'accessibilité, fourni des documents accessibles au public, répondu aux besoins d'accessibilité dans le cadre du processus de recrutement, et inclus des exigences d'accessibilité dans tous les contrats de service.